DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CANTON DE BARENTIN
COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR
230, Rue de la Mairie
76480

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

en date du 09 octobre 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie d'Epinay sur Duclair, sous la présidence de Monsieur Bertrand FROMENTIN, Maire.

Présents : Mesdames J. TESSON – E. L'HORPHELIN – G. BENOIST - L. ROSAY L. CHOUBRAC – D. MORAND
Messieurs B. FROMENTIN – N. MARGOT – Ph. BUREL – S. BARBULÉE – B. PORET – D. FÉLICITÉ

Excusés : Madame D. COUTURE (Pouvoir donné à M. D. FÉLICITÉ) – Monsieur R. SANNIER (Pouvoir donné à M. B. FROMENTIN) – Monsieur J. FILOQUE (Pouvoir donné à M. N. MARGOT)

Secrétaire : Madame E. L'HORPHELIN

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 juillet 2026 ;
- Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Département ;
- Chantiers d'insertion en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie ;
- Réparation du carrelage du hall de la mairie – Présentation des devis (sous-réserve) et entente sur le montant des travaux autorisant la commission « travaux » à gérer le dossier ;
- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du PLU métropolitain.
- Questions diverses.

La séance est ouverte à dix-neuf heures par Monsieur le Maire.
Le Compte-rendu de la réunion du 03 juillet dernier n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Département

Le FSL garantit le droit au logement en apportant une aide aux personnes et ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.
Les aides sont financées par le Département et d'autres partenaires : communes, caisses d'allocations familiales, MSA, fournisseurs d'eau et d'énergie, bailleurs sociaux.

L'éligibilité repose sur les ressources du ménage et la nature des difficultés rencontrées.
Les aides peuvent être basées sur :

L'accès au logement :

L'avance du dépôt de garantie, la prise en charge du premier mois de loyer, un cautionnement, une aide au remboursement d'une dette locative faisant obstacle au relogement.

Le maintien dans le logement par des aides au remboursement de dettes portant sur :

Le loyer, l'eau, l'énergie, la téléphonie et internet, les charges de copropriété.

Les aides peuvent prendre la forme de subventions et de prêts. Le FSL intervient seulement pour un logement situé dans le département de la Seine-Maritime.

Détail des contributions en 2025 :

Le budget du FSL voté chaque année par le Département atteint plus de 6.5 millions d'euros et s'appuie sur les contributions suivantes :

CAF/MSA : 565 000€
Fournisseurs d'eau : 185 947€
Fournisseurs d'énergie : 771 000€
Communes : 722 674€
Bailleurs : 499 355€

8 439 demandes de FSL ont été adressées au Département en 2025.

Le Département nous sollicite pour contribuer financièrement au FSL, à hauteur de 0.76€ minimum par habitant, soit 401.28€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au FSL à hauteur de 450€ pour l'année 2026, ce qu'approuve le Conseil Municipal à l'unanimité.

Chantiers d'insertion en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie

Madame J. TESSON, première adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la Métropole octroie à ses communes membres, une aide de 1 200€ afin d'aider à financer un projet dans le cadre d'un chantier d'insertion.
Madame J. TESSON a sollicité l'association de réinsertion « Comme un arbre », spécialisée dans le travail du bois.
Plusieurs devis ont été sollicités notamment pour la fabrication d'une table de pique-nique, d'un module jeu pour enfants, d'un banc entourage d'arbre, d'un abri bacs à déchets.
Tous les devis demandés n'ayant pas encore été reçus, la décision est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Réparation du carrelage du hall de la mairie – Présentation des devis et entente sur le montant des travaux autorisant la commission travaux à gérer le dossier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, deux devis établis pour la reprise de la chape et du carrelage du hall de la mairie. Nous restons dans l'attente d'un troisième devis.
Il conviendra de prévoir dans un premier temps, la pose de bavettes en aluminium sur l'extérieur de la verrière.
La société Atalian, en charge de la maintenance de la chaudière de la mairie a été sollicitée afin de s'assurer que la tuyauterie du sol chauffant du hall ne présente pas de fuite. Nous attendons leur devis.

Monsieur le Maire demande que ces travaux de plomberie, de carrelage et de reprises extérieures du hall soient supervisés par la commission travaux et propose d'octroyer une enveloppe de 10 000€ pour ces opérations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la gestion de l'opération par la commission travaux ainsi que l'enveloppe dédiée.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du PLU Métropolitain

Le PADD est le document stratégique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixant les grandes orientations pour les vingt prochaines années.
Le PADD vise à répondre à l'urgence écologique, à préserver la biodiversité, à lutter contre l'étalement urbain et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Les soixante et onze communes membres de la Métropole ont pour mission de débattre des grandes orientations prévues au PADD, avant le 10 novembre prochain.
L'objectif de ce débat étant de préciser les souhaits, les interrogations, les intentions de chaque commune membre quant aux orientations présentées.

Trois axes composent le PADD, à savoir :

- Répondre à l'urgence écologique ;
- Assurer le bien vivre au quotidien ;
- Porter les valeurs métropolitaines de solidarité, de rayonnement et d'accueil.

La commission urbanisme fera la synthèse des remarques et des interrogations émises par le Conseil Municipal pendant la tenue du débat ce jour ; Synthèse qui sera envoyée à la Métropole avec la délibération actant la tenue du débat demandé.

Questions diverses

Message de Madame D. COUTURE, conseillère municipale : Il est fait état de présence régulière le lundi, de bouteilles de protoxyde d'azote vides dans l'abribus situé sur la place des Anciens Combattants.

Du reste, l'abribus est difficilement utilisable par les élèves tant l'odeur d'urine y est forte...
Monsieur le Maire met l'accent sur l'intérêt de la vidéosurveillance. La gendarmerie sera informée.

Madame D. COUTURE informe également le Conseil Municipal qu'une partie du mur du cimetière s'incline dangereusement.
Il conviendra de voir ce qui peut être fait.

Nouveau bulletin municipal : Madame E. L'HORPHELIN, troisième adjointe, informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal sera finalisé pour impression à la fin du mois d'octobre et sera distribué durant la première quinzaine de novembre.

Photocopieur de la mairie et de l'école : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la société Koesio en charge de la maintenance de nos photocopieurs n'est plus en mesure de fournir les toners, pour cause d'arrêt de la production de ces derniers.
Koesio propose par conséquent, de mettre en place un nouveau matériel, en passant par un contrat de location et non plus d'achat.
Monsieur le Maire annonce qu'il a sollicité deux autres fournisseurs afin de pouvoir établir une comparaison des prix.

Ouvrage sur la commune : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicité par Monsieur Pierre MOLKHOU, historien, qui propose la rédaction d'un ouvrage retraçant l'histoire de notre commune.
Aucune décision relative à ce projet n'est prise ce jour par le Conseil Municipal.

Plantation d'arbres pour célébrer les naissances et les parrainages civils : La commission communication est chargée du sujet.

Travaux de l'église : La restauration des intérieurs a commencé et vient la question du choix des couleurs pour les murs.
Monsieur le Maire souhaiterait que les habitants soient consultés après un premier choix par le Conseil Municipal.
Monsieur N. MARGOT, deuxième adjoint, est chargé de réfléchir à la meilleure façon de solliciter la population sur cette question.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un devis a été établi avec son accord par la société Lanfry qui intervient déjà dans l'église, pour la pose de laine de verre et de placo sur le mur sud de la sacristie.
Ce devis d'un montant de 2 283.89€ a été accepté par Monsieur le Maire.

Achat de climatiseurs mobiles : Suite aux fortes chaleurs de l'été dernier et afin d'offrir aux élèves, aux enseignantes et au personnel communal, des conditions de travail acceptables, Monsieur le Maire charge la commission travaux de procéder à l'achat de cinq climatiseurs mobiles destinés aux trois classes, au dortoir et à la garderie.
Une solution plus efficace sera étudiée à moyen terme.

Arbres à remplacer dans la cour de récréation : Monsieur le Maire charge la commission travaux et la commission affaires scolaires d'effectuer le remplacement des deux arbres morts.

Garage à vélos : Madame E. L'HORPHELIN, troisième adjointe, fait part au Conseil Municipal avoir reçu de particuliers, une demande pour la pose d'un garage à vélos sur la place des Anciens Combattants. La commission urbanisme est chargée d'étudier cette question.

Prospection d'un terrain pour l'implantation d'une zone intergénérationnelle : Le Conseil Municipal souhaiterait disposer d'un terrain permettant l'implantation d'un terrain de pétanque, de jeux pour enfants...
Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un terrain derrière l'école mais ce dernier étant impacté par une cavité souterraine, il n'est pas utilisable en l'état.

Défense incendie sur la commune : La Métropole ayant la compétence de la défense incendie, Monsieur N. MARGOT, deuxième adjoint, est chargé de contacter la personne référente à la Métropole afin de faire un point sur le sujet.

Borne de recharge : La borne de recharge située sur le parking de la salle communale est en maintenance. L'interface ne fonctionne plus.
Il semble que la Métropole ne dispose pas des crédits pour réaliser la maintenance des nombreuses bornes hors service sur son territoire.

Tranchée Route de Fréville : Monsieur D. FÉLICITÉ, conseiller municipal, fait part au Conseil Municipal que la tranchée réalisée sur la chaussée, Route de Fréville, lors de travaux de raccordement à l'eau potable, se creuse.
Madame J. TESSON contactera le service voirie de la Métropole pour les en informer.
Monsieur D. FÉLICITÉ fait également remarquer que les arbres de Monsieur BIARD, Route de Fréville, ont besoin d'être élagués.

Réparation des toilettes de l'école : Madame D. MORAND, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, remercie Monsieur Ph. BUREL, conseiller municipal délégué aux travaux, pour sa réactivité concernant la réparation des toilettes de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Epinay sur Duclair, le 16 octobre 2026

Le Maire,
B. FROMENTIN

La Secrétaire,
E. L'HORPHELIN

MAIRIE d'EPINAY-sur-DUCLAIR (Seine-Maritime)